



Instructions concernant les examens

1 - La répartition alphabétique dans les salles est faite lettres incluses et au nom d'épouse pour les étudiantes mariées. Elle est indiquée sur les convocations.

2 - Les candidats se présenteront à l'entrée de la salle 15 minutes avant le début des épreuves.

L'accès au Hall Propédeutique se fait uniquement par l'aile L niveau 0 et l'entrée dans les amphis se déroule par l'extérieur du bâtiment (côté parking Propédeutique pour « Sciences naturelles » et « Jacquemain » / côté aile L niveau -1 pour « Croisot » et « Duffieux »). Cf plan ci-contre.

Chaque candidat devra être porteur de sa carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité, celle-ci sera posée bien en évidence sur la table.

Aucun étudiant ne pourra être accepté après l'ouverture des sujets.

Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen avant 25 % du temps alloué à la composition.

Fournitures et documents autorisés:

Les candidats ne doivent disposer que des documents ou matériels autorisés dont la liste aura été portée à leur connaissance (mention sur le sujet, affichage...) et utiliser exclusivement les fournitures distribuées (copies, feuilles de brouillon).

Le prêt de document ou matériel entre les candidats est interdit.

Tout appareil électronique et/ou de communication à distance est éteint et hors de portée (aide-mémoire numérique, téléphone mobile, montre connectée, messagerie, agenda numérique, traducteur électronique, etc...).

3 - Les épreuves pratiques, orales et complémentaires non prévues au présent calendrier seront organisées par les responsables de formation intéressés, qui en informeront les étudiants concernés.

4 - Les étudiants concernés par les épreuves complémentaires (inscrits au "régime spécial") doivent prendre contact avec les responsables des enseignements.

A Besançon, le 22 novembre 2019

P/LE DIRECTEUR
La Responsable du Service Scolarité,

Françoise BICHET

